



Bail professionnel : dernier mois de loyer au prorata ?

Par DIESELDUS

Bonjour,

Mon bail professionnel expire le 20 août 2020 (le propriétaire a accusé de ma lettre de résiliation le 20 février 2020, avec un préavis de 6 mois, soit au 20 août 2020 en indiquant clairement dans son courrier qu'il "prend note de mon congé pour le 20/08/2020).

Le bail s'acheva en cours de mois, devrais-je payer la totalité du mois d'août ou seulement au prorata de 20/31 jours ?

Rien à ce sujet n'est précisé dans mon contrat.

Par avance merci de votre aide précieuse